

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 avril 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2611)

Tombé

AMENDEMENT

N ° 679

présenté par

Mme Duflot, M. Baupin, rapporteur Mme Abeille, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi,
Mme Bonneton, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, M. François-Michel Lambert, M. Mamère,
Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi l'alinéa 29 :

« 5° Réduire la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50 % à l'horizon 2025, et à 0 % à l'horizon 2040 ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La réduction de la part du nucléaire dans la production d'électricité française, à laquelle s'est engagée le Président de la République, et rappelée dans ce texte, doit être un point d'étape vers une sortie totale de cette source énergétique. Risque d'accident majeur aux conséquences économiques, sociales, environnementales et sanitaires gravissimes, dépendance aux importations d'uranium, coût économique insoutenable, sont autant d'arguments ne permettant plus de douter de la nécessité d'abandonner définitivement le nucléaire.